

## **PETITION**

**à l'attention de la Conseillère administrative Esther Alder**

### **Pour le remplacement du personnel éducatif dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève Pour l'instauration d'un pool de remplacement**

Les remplacements du personnel éducatif dans les institutions de la petite enfance ne sont plus correctement assurés. Les directives du Service de la petite enfance, la pénurie de personnel de remplacement, ainsi que les pratiques de certaines directions consistant à ne plus remplacer les premiers jours d'absences et à avoir recours à du personnel interne ont des conséquences néfastes:

- Les normes d'encadrement ne sont pas toujours respectées puisqu'il manque du personnel éducatif ;
- les éducateurs-trices ne sont plus remplacés par du personnel diplômé ;
- les aides ne sont plus remplacées alors qu'ils-elles font partie des normes d'encadrement ;
- les jours de formation continue planifiés à l'avance sont annulés par manque de personnel sur le terrain, ce qui affaiblit les compétences du personnel et ne respecte pas la CCT;
- après comptage des enfants, les enfants et/ou les adultes sont changés de groupe en cours de matinée ou en fin de journée pour faire coïncider le taux d'encadrement. Les enfants sont les premiers lésés par cette pratique, ils ne sont plus placés au centre et les parents sont déstabilisés ;
- l'éthique professionnelle est mise à mal ;
- le personnel éducatif en place doit se « sur-adapter », ce qui engendre une fatigue générale, un mal être, de la démotivation de la part des équipes et un épuisement professionnel ;
- cette situation de surcharge provoque un cercle vicieux engendrant de nouveaux besoins de remplacements ;
- des pressions sur le personnel absent pour cause de maladie ;
- les jours de congés ne sont plus respectés, la planification est sans cesse chamboulée au dernier moment et le personnel à temps partiel est soumis à de fortes pressions pour accepter de pallier à l'absence de recours à du personnel de remplacement externe ;
- cela engendre des conflits et le climat de travail se détériore ;
- les conditions de travail des remplaçant-e-s les découragent à exercer cette activité : travail sur appel, CDD en chaîne, pas de cotisations au 2<sup>ème</sup> pilier pour les contrats de moins de trois mois, pas de progression des annuités et du 13<sup>ème</sup> salaire, pas de formation continue, taux d'activité trop bas, etc.

**Un changement complet de l'organisation des remplacements s'impose !  
C'est pourquoi le personnel soussigné demande :**

